

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2026

Convocation en date du 21 mai 2026,
Nombre de délégués en exercice : 42

N° D2026019

Objet : Election du Président du
Syndicat

Sous la présidence de M. Philippe BELAIR

Secrétaire de séance : Mme Valérie BERGER

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	42

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Christelle BERARDAN - Bernard BIENVENU – Jean Luc EMIN – Isabelle FLAMAND - Jonathan GINDRE – Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX
CCPA : Eric BEAUFORT – Béatrice DALMAZ – Serge MERLE – Laurent REYMONT BABOLAT - Fabien THOMAZET – Frédéric TOZEL
CCD : Caroline BASTOUL – Jean Paul COURRIER - Isabelle DUBOIS – Patrick MATHIAS - Christophe MONIER –
CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude CHARTON
3 CM : Philippe BELAIR – Jean Christophe DETRE – Franck GENILLON
CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD
CCRAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ – Christophe FOURNIER
CCV : Claude JACQUET
HBA : Laurent COMTET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Jean Marc THEVENET remplacé par Patrick CHANEL
CCPA : Vincent MANCUSO remplacé par Elodie WIMMER – Jean Marc RIGAUD remplacé par Jérôme GANDON
CCBS : Dominique SAVOT remplacé par Huguette PANCHOT

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Jean Louis GUYADER pouvoir à Frédéric TOSEL

Vu les articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT rendus applicables aux syndicats, et l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu, au scrutin uninominal, secret et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Considérant la délibération D2026015 du 10 février 2026, autorisant l'utilisation d'un dispositif de vote électronique,

Après appel des présents, M. Philippe BELAIR, Président de la séance en tant que doyen d'âge de l'assemblée, conformément à l'article L. 5211-9 du CGCT procède à l'appel des candidatures puis invite à procéder au 1^{er} tour de scrutin.

Le comité syndical a désigné 2 assesseurs : Mme Elodie WIMMER et M. Thierry PALLEGOIX

S'est porté candidat :

- M. Bernard PERRET

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	42
Nombre de votes blancs	9
Nombre d'abstentions	5
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

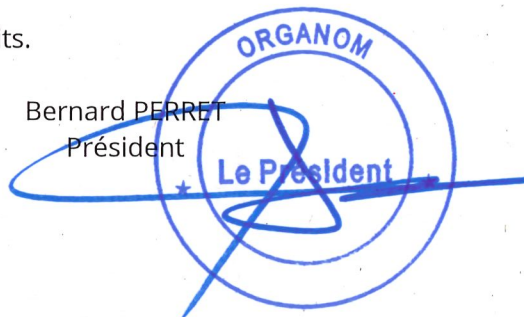
- M. Christophe FOURNIER : 1 voix
- M. Bernard PERRET : 27 voix

Le Comité syndical, après avoir procédé aux opérations de vote,

PROCLAME M. Bernard PERRET, Président d'ORGANOM.

Fait à Tossiat, les an, mois et jour susdits.

Bernard PERRET
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.